



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 13 Quorum : 7	L'an deux mil vingt-trois, le huit novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire
Affiché le : 25/11/2023	

Présents : LELIEVRE Jean-Pierre, BEAUDET Julie, SZCZESNY Ludovic, HAMOND Gaëlle, THOMAS Alain, CAILLEAU Ludovic, FROMENTIN Jérôme, Gilbert POULEYN, BEAUDOIN Fabienne, PROVOST Audrey, BOUDONNET Fabrice, GOUGEON Sandrine et GUIHÉRY Jérôme.

Absent excusé : BROCHARD Bernard

Absent : LE GOFF Patrick

Secrétaire de séance : Gilbert POULEYN

Ordre du jour :

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 29/09/23 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1. Bilan financier salles et vote tarifs 2024
2. Assainissement : point étude en cours et vote des tarifs 2024
3. Création chemin creux
4. Voirie : fossés la Rogardière, chemin des Halliers
5. Indemnité gardiennage église
6. Budgets : décision modificative et durée amortissements
7. Commission révision liste électorale : mise à jour
8. Illuminations de fin d'année
9. Repas des aînés
10. Retours participation citoyenne
11. Questions diverses



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

1. Bilan financier salles et vote tarifs 2024

Un bilan financier détaillé est présenté à l'assemblée sur les dépenses et recettes réalisées sur 2023 pour la salle des fêtes. Sachant que l'année n'est pas terminée il sera ajusté en janvier 2024. A ce jour :

- Dépenses de fonctionnement : 9242.77 €
- Dépenses d'investissement : 2582.40 €
- Total des recettes en régie : 7765.75 €

Après les divers travaux de réhabilitation et de remise aux normes, les salles sont attractives et fréquemment louées. Il est décidé à l'unanimité de laisser les tarifs de location inchangés. La prestation de location de l'écran est supprimée.

Prestations à compter du 01/01/2024	PERIODE ETE (01/05 au 30/09)		PERIODE HIVER (01/10 au 30/04)	
	CM	HC	CM	HC
SALLE DES FETES (170 pers max)				
Salle + cuisine (journée)	147	231	189	273
Salle + cuisine + vaisselle (journée)	175	280	217	322
Salle + cuisine (forfait week end)	210	330	270	390
Salle + cuisine + vaisselle (forfait week end)	250	400	310	460
Location écran	20	20	20	20
SALLE L'ORÉE DU BOIS (50 pers max)				
Journée	91	140	119	189
Forfait week end	130	200	170	270
Cautions	300	300	300	300

2. Assainissement : point étude en cours et vote des tarifs 2024

a) Point sur l'étude en cours

Monsieur POULEYN Gilbert commente l'avancée du dossier. La demande électronique complétée répondant aux demandes d'information de la DDT eau et assainissement a été envoyée le 19 octobre. **Le 6 novembre, le dossier a été accepté avec prescription.** Il est donc possible d'enchaîner sur la suite du programme avec notamment le choix d'un bureau d'études qui supervisera les différentes phases de remise à niveau des collecteurs pour séparation des eaux pluviales et eaux grises.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

b) Transfert compétence assainissement à l'intercommunalité en 2026

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a rencontré le 7 novembre 2023 avec Gilbert Pouleyn et Béatrice Douhet, Pauline Janvier qui représente le bureau d'étude IREEDD chargée de collecter toutes les informations concernant l'assainissement en prévision du transfert de la compétence à Mayenne Communauté au 1 janvier 2026. Il faut noter que nous conservons la maîtrise des projets et du budget jusqu'à cette échéance.

c) Vote des tarifs 2024

Ce poste budgétaire sera très conséquent pour les deux années à venir. Le projet porte sur un montant global de 1.5 millions d'euros dont 20 % resteront à charge pour la commune soit 300 k€ à amortir sur une longue durée. Bien que le passif sera transféré à Mayenne Communauté au 01 janvier 2026, il faut avoir une gestion responsable. En conséquence, le Conseil décide à l'unanimité pour les foyers raccordés au réseau collectif d'assainissement :

- d'une augmentation de 4.65 % de la taxe d'assainissement soit un passage de 1.29 à 1.35 €/m³ ttc.
- d'un tarif d'abonnement annuel inchangé à 30.90 € ttc.

3. Création chemin creux

Mme PROVOST présente les études d'aménagements pour une continuité des chemins creux sur la commune. Ce projet fait partie de l'action "Améliorer les continuités écologiques" du TEN (Territoire Engagé pour la Nature) reconnaissance à laquelle Mayenne Communauté candidate. La commune souhaite déposer un dossier à l'Appel à Projets Sentiers de Nature du CEREMA. Le contrat nature régional peut financer une partie du projet.

Une seconde phase d'aménagement possible sur l'axe Bourg- Rogardière-Pierrelée est en réflexion.

Le conseil valide à l'unanimité la première phase présentée, et autorise le maire à solliciter les subventions ad hoc auprès des financeurs ainsi qu'à signer tous les documents correspondants.

4. Voirie : fossés la Rogardière, chemin des Halliers

Le Conseil valide à l'unanimité le curage des fossés engorgés à la Rogardière et sur le chemin des Halliers ainsi que l'arasement et l'accotement. Il sera fait appel à un prestataire mandaté par la commune.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

5. Indemnité gardiennage église

Dans le cadre du gardiennage de l'église (ouverture et fermeture des portes de l'église) par Mme PILON-REMOND Marie-Hélène, une indemnité de 150 € lui avait été attribuée en 2022.

Il propose de la renouveler pour 2023.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal valide le montant de 150 € qui sera versée à Mme PILON-REMOND Marie-Hélène.

6. Budgets : décision modificative

Le Conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- d'un montant de 900 € pour couvrir la dotation au titre de l'installation de jeunes agriculteurs
- d'un montant de 2000 € pour couvrir des dépenses de fonctionnement pour charges de personnel.

7. Commission de contrôle des liste électorale : mise à jour

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales. Pour les communes de moins de 1000 habitants, elle doit être composée :

- d'un conseiller municipal,
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition du maire
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire sur proposition du maire

Monsieur le maire propose de nommer au sein du conseil municipal, 1 délégué et 1 suppléant, pour la commission de contrôle de la liste électorale :

- M. BOUDONNET Fabrice, titulaire
- M. SZCZESNY Ludovic, suppléant

Des noms sont également évoqués pour les délégués de l'administration et du tribunal. Les personnes seront contactées pour avoir leur accord.

8. Illuminations de fin d'année

Il est décidé de fixer l'installation des illuminations de fin d'année, le 9 décembre à 9 heures. Le Comité des Fêtes participera à la mise en place. Les 4 prises extérieures sécurisées ont été installées. Le repas du midi pour les bénévoles sera pris en charge par la municipalité.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

9. Repas des aînés

Après discussion, le conseil opte pour l'attribution à nos anciens d'un panier garni avec des produits locaux. Madame GOUGEON se propose d'en définir la composition. Les paniers seront distribués en décembre.

Le conseil retient la date du 27 janvier 2024 pour le partage de la galette des rois.

10. Retours participation citoyenne

Pour donner suite à la présentation publique du 25 novembre, 5 personnes se sont manifestées pour le poste de référent dont :

- 1 personne route de Jublains
- 2 personnes sur l'Ancien Bourg
- 2 personnes rue du Muguet

11. Questions diverses

- La date du Duathlon est fixée au 17 mars. L'association interviendra lors de la prochaine réunion.
- L'arrivée de Julien BERNARD est annoncée au 6 novembre 2023 en remplacement de Sandrine LUCERO.
- Les 2 réunions publiques sur le projet de végétalisation de la cour d'école sont fixées au **mardi 5 décembre et au mardi 19 mars.**
- Un don de 40 €, de la valeur d'une gerbe, en raison du décès du père de Benoit AUGUSTE, sera fait à l'association EMMAÛS.

La séance est levée à 22 h 15 après avoir traité l'ensemble des points à l'ordre du jour

Le secrétaire
Gilbert POULEYN

Le maire
Jean-Pierre LELIEVRE

